



ATELIER URBANISME

Jeudi 9 avril 2020 – 9h30 à 12h30

La Roche-sur-Yon

Les lois Grenelle et ALUR ont introduit des principes nouveaux dans les documents d'urbanisme. Ceux-ci doivent assurer un équilibre entre le développement des territoires et la préservation des espaces sensibles, maintenir ou rééquilibrer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, préserver l'environnement et la qualité des ressources naturelles.

La gestion économe de l'espace fait désormais partie des objectifs à atteindre, notamment au moyen des SCoT (schémas de cohérence territoriale) et des PLU (plans locaux d'urbanisme, à l'échelle communale ou intercommunale).

L'atelier abordera les questions suivantes :

- *Comment SCoT et PLU(i) doivent-ils s'articuler ? La mise en compatibilité d'un PLU(i) avec son SCoT.*
- *Comment comprendre les notions de « zéro artificialisation nette » et de densification ?*
- *Quelles particularités pour l'urbanisme littoral ?*

- **Présentation assurée par M. Damien LIMOUSIN**, chef de l'unité Planification urbaine de la DDTM de la Vendée.
- **Questions-réponses** avec les participants.

Inscription via le bulletin joint

(à retourner avant le 3 avril 2020 à secretariat@fne85.fr)

Participation aux frais :

Gratuit pour les membres d'associations du réseau FNE. Autres : 10 €.



INSCRIPTION À L'ATELIER URBANISME

Jeudi 9 avril 2020 – 9h30 à 12h30

La Roche-sur-Yon

Nom :

Prénom :

Courriel :

Tél portable :

Adresse :

Adhérent de l'association :

Non adhérent au réseau FNE

À retourner avant le 3 avril à : secretariat@fne85.fr